



FÉDÉRAL

Contacter la FGTA-FO

> Dejan Terglav
Secrétaire général
Courriel : dejan.terglav@fgta-fo.org
Tél. : 01 40 52 85 22

Paris, le 25 janvier 2016,

**Une salariée obligée de porter le voile pour garder son travail :
la FGTA-FO dénonce une atteinte inacceptable à la laïcité dans le monde du travail**

Une salariée de la boulangerie artisanale vient de faire appel à la FGTA-FO pour se défendre face à son employeur. Celui-ci la contraint à porter le voile si elle tient à conserver son emploi !

A l'heure où le rapport Badinter doit « *ancrer le principe de laïcité dans l'entreprise* » selon le Premier ministre Manuel Valls, et permettre à un employeur de demander à son salarié d'abandonner certaines pratiques ostentatoires, il semblerait que la situation inverse n'ait pas été envisagée.

La FGTA-FO, indignée par cette grave atteinte au principe de laïcité, dénonce un comportement inadmissible en totale contradiction avec les fondements du pacte républicain.

La FGTA-FO ne peut accepter que des salariés subissent pareille oppression qui s'apparente à une forme de terrorisme moral, et en appelle aux pouvoirs publics pour faire cesser immédiatement cette situation.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr